

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Adopté

N° CE706

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« mêmes modalités que celles »,

le mot :

« modalités »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel